

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

2 juin 2014

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2014 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2014-06-0126

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-06-0127

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-06-0128

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2014 à 20 heures

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 5 mai 2014 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-06-0129

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 20 mai 2014 à 20 heures

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Émile-Olivier Desgens d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 20 mai 2014 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2014-06-0130

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de mai 2014 au montant de 346 757,61 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de mai 2014, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	294 990,49 \$
Responsable de voirie	10 093,25 \$
Coordonnateur des services techniques.....	602,35 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2014 au montant de 81 595,12 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Entretien et réparation des équipements et véhicules;
- Travaux, surveillance du réseau Audet en collaboration avec Daniel Martel.

Services techniques et urbanisme:

- Dossier Audet : suivi et surveillance des travaux, contacts ingénieurs, fournisseurs, réunions de chantier, etc...;

Administration :

- Inscription des contrats conclus au SEAO (asphalte)
- Organisation et participation à la formation en gestion du temps
- Dossier Audet : rencontre de chantier, contacts fournisseurs, entrepreneur, ingénieurs, citoyens, etc...;
- Rencontres de voirie;
- Formalisation entrée en fonction nouvel employé de voirie;
- Rencontre avec citoyen pour borne sèche Garneau
- Remplir le portail des matières résiduelles pour 2013
- Demandes aux exploitants de carrières-sablières pour le semestre 1 de 2014
- Programmation Outlook

Développement :

Aucun rapport.

Loisirs :

Comité de Loisirs

- ✓ Impression frigi-loisirs;
- ✓ Préparation et participation à l'Assemblée Générale Annuelle;
- ✓ Suivi et confirmation pour le soccer estival 2014;
- ✓ Publications sur la page facebook des loisirs;

Terrain de jeux

- ✓ Préparation accueil des monitrices pour les formations;
- ✓ Préparation du cartable 2014 du terrain de jeux;
- ✓ Répondre aux questions de parents pour l'inscription;

Autres

- ✓ Préparation du MOT-DESTIN;

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2014-06-0131

7.1 Avenir de l'église – Avis d'intention de la Municipalité

ATTENDU la situation financière précaire de la Fabrique de St-Modeste;

ATTENDU que des rencontres publiques ont eu lieu au cours desquelles la population a émis le souhait que la Municipalité acquière l'église de St-Modeste;

ATTENDU la formation d'un comité pour gérer la salle multifonctionnelle qui serait créée à la suite de la cession de l'église de St-Modeste;

ATTENDU que la Fabrique de Saint-Modeste serait prête à céder l'église de St-Modeste à la Municipalité pour un montant symbolique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Jean-Guy Raymond que la Municipalité donne son accord de principe pour procéder à l'acquisition de l'église de Saint-Modeste aux conditions suivantes :

- Que le projet reçoive l'assentiment de la population;
- Qu'un OBNL soit mis en place pour gérer le bâtiment de l'église et son fonctionnement;
- Qu'un financement adéquat soit prévu à moyen et long terme pour assurer la gestion efficace du bâtiment multifonctionnel;
- Qu'une ou plusieurs ententes concernant la location et l'utilisation des locaux soient établies au préalable (commission scolaire, clubs sociaux, etc...);
- Que la Fabrique de St-Modeste reçoive l'assentiment du diocèse pour procéder à la cession de l'église de Saint-Modeste;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-06-0132

7.2 Signataires autorisés, entente Croix Rouge canadienne, division du Québec

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes et le Code municipal;

ATTENDU que les municipalités locales doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors des sinistres;

ATTENDU que la mission de la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les *Règles* régissant *l'aide humanitaire*, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, relativement à la préparation et à la mise en

œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Émile-Olivier Desgens:

- ✓ d'accepter les termes de l'entente de services aux sinistrés présentée par la CROIX-ROUGE canadienne-Division du Québec;
- ✓ d'acquitter annuellement, durant la durée de l'entente de 3 ans, renouvelable pour une autre période de 3 ans, sauf à ce que l'une ou l'autre des parties résilie l'entente, la contribution, équivalent à :
 - 2014-2015 : 0,15\$ per capita
 - 2015-2016 : 0,15\$ per capita
 - 2016-2017 : 0,16\$ per capita
- ✓ d'autoriser le maire, Louis-Marie Bastille et le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, à signer l'entente de services aux sinistrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-06-0133

7.3 Abolition d'une portion de chemin public – Segment du Rang 2

ATTENDU la demande reçue de M. Michael Pelletier, propriétaire du 213, Rue Principale à Saint-Modeste, à l'effet que son certificat de localisation fait apparaître une partie de l'ancien Rang 2 comme appartenant à la municipalité;

ATTENDU que le propriétaire susmentionné demande à la municipalité de lui céder la partie de terrain qui constituait une partie de l'ancien chemin et qui jouxte son lot N° 22-B du Rang 2;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a abandonné la gestion de ce chemin;

ATTENDU QU'il y a lieu pour régulariser les titres de propriétés de M. Michael Pelletier, que le segment de l'ancien Rang 2 jouxtant sa propriété au sud et au nord du Rang 2 soit fermé et aboli comme chemin public municipal et que l'assiette ainsi désaffectée lui soit rétrocédée;

ATTENDU l'article 66 de la LCM qui permet de procéder par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE les segments de l'ancien Rang 2 montrés dans un plan joint à la présente résolution sous le N° d'annexe **2014-06-01.1**, soient fermés et abolis comme chemin public municipal;

QUE l'assiette de cet ancien chemin jouxtant le terrain de M. Michael Pelletier soit rétrocédée à ce dernier pour une somme nominale de 1 \$ afin de lui éviter d'assumer les dommages découlant de cette fermeture et abolition;

QUE le propriétaire assume les frais d'arpentage s'il y a lieu et les frais notariés pour régulariser ses titres de propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-06-0134

7.4 Confection de 0 3/4 et abrasif

ATTENDU que des soumissions ont été demandées auprès des entreprises « *CTB+ inc.* », « *Coffrage Provincial inc.* » et « *Entreprises Forestières E. Tanguay* » pour la confection d'AB-10 et de MG-20, selon les 3 options suivantes :

- Option 1 : Confection de 4500 tonnes d'AB-10 concassé et confection de 1000 tonnes de MG-20 tamisé avec insertion partielle de la pierre nette générée par la confection de l'abrasif Paiement en 3 termes égaux en 2014, 2015 et 2016 Prélèvement et tests de granulométrie éventuels à la charge de la municipalité.
- Option 2 : Confection de 1500 tonnes d'AB-10 concassé et confection de 1000 tonnes de MG-20 tamisé avec insertion partielle de la pierre nette générée par la confection de l'abrasif Paiement en 1 terme en 2014.
- Option 3 : Livraison de 1500 tonnes d'AB-10 concassé provenant du banc de gravier du soumissionnaire. Livraison de 1000 tonnes de MG-20 tamisé provenant du banc de gravier du soumissionnaire.

ATTENDU que pour les options 1 et 2, l'ensemble des matériaux seront prélevés sur le site même de la municipalité alors que pour l'option 3, le soumissionnaire fournit le matériel;

ATTENDU que l'abrasif ainsi confectionné devra répondre aux exigences de granularité prévues au fuseau granulométrique AB-10 tel que décrit à l'article 12.1.1 du Cahier des Charges et devis généraux du MTQ en vigueur au moment de la présente;

ATTENDU qu'un test de granulométrie pourra être réalisé par la municipalité conformément à la méthode d'essai LC21-040 « Analyse Granulométrique » du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les soumissions reçues des fournisseurs interrogés sont représentées dans le tableau suivant :

OPTION 1	MG-20 tamisé		AB-10 concassé		Prix total avant taxes
	Qté	Prix/ tonne	Qté	Prix/ tonne	
Fournisseur					
CTB+ inc.	1000	2.45 \$	4500	6.24 \$	30 530 \$
Entreprises Forestières E. Tanguay	1000	2.00 \$	4500	5.20 \$	25 400 \$
Coffrage Provincial inc.	//////	//////	//////	//////	//////

OPTION 2	MG-20 tamisé		AB-10 concassé		Prix total avant taxes
	Qté	Prix/ tonne	Qté	Prix/ tonne	
Fournisseur					
CTB+ inc.	1000	2.87 \$	1500	6.56 \$	12 710 \$
Entreprises Forestières E. Tanguay	//////	//////	//////	//////	//////
Coffrage Provincial inc.	//////	//////	//////	//////	//////

OPTION 3	MG-20 tamisé		AB-10 concassé		Prix total avant taxes
	Qté	Prix/ tonne	Qté	Prix/ tonne	
Fournisseur					
CTB+ inc.	1000	5.72 \$	1500	9.73 \$	20 315 \$
Entreprises Forestières E. Tanguay	//////	//////	//////	//////	//////
Coffrage Provincial inc.	//////	//////	//////	//////	//////

NB : Prix indiqués avant droits de carrières sablières

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond d'octroyer le contrat à « Entreprises Forestières E. Tanguay » selon l'option 1 :

- Soit 4500 tonnes d'AB-10 concassé à 5.20 \$ la tonne payable en 3 terme égaux de 7800 \$ en 2014, 2015, et 2016;
- Soit 1000 tonnes de MG-20 tamisé à 2 \$ la tonne payable en 2014;

QUE le matériel soit prélevé dans nos talus en conséquence de notre projet d'aménagement;

QUE copie de la présente soit adressée aux soumissionnaires;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-06-0135

7.5 Commande d'abat-poussière – Été 2014

ATTENDU qu'il convient de passer commande de nos abat-poussières pour la saison d'été 2014;

ATTENDU que des essais ont été réalisés en 2013 pour l'épandage de chlorure de magnésium liquide MAG30 à la satisfaction de la municipalité;

ATTENDU l'offre reçue de la part de l'entreprise SEBCI pour une commande de 10 000 litres de chlorure de magnésium liquide au coût unitaire de 0.3190 \$ le litre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier d'octroyer le contrat de la fourniture et épandage de chlorure de magnésium liquide 30% à l'entreprise « *SEBCI inc.* » pour 10 000 litres au coût unitaire de 0.3190 \$, dont 9000 litres à épandre et 1000 litres de remplissage de notre réservoir;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-06-0136

7.6 Demande d'ouverture de carrière sablière et développement domiciliaire

ATTENDU que le 10 décembre 2012, la municipalité recevait une demande de la part de l'entreprise Construction BML aux fins d'implanter un projet mixte de développement domiciliaire et d'extraction dans le secteur de la Route de la Station;

ATTENDU que depuis lors, il s'en est suivi divers échanges de courriers et rencontres de travail entre les parties au dossier, rencontres ayant abouti au dépôt d'un nouveau plan d'aménagement du site devant recevoir le projet mixte;

ATTENDU que d'après le service de l'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, ***avant l'adoption du PSARD***, le schéma d'aménagement actuel permet un développement résidentiel dans le secteur du lot 29 (partie) puisque celui-ci se trouve à l'extérieur de la zone d'application du RCI et permet les industries extractives (exploitation de gravière-sablière);

ATTENDU que d'après le service de l'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, ***après l'adoption du PSARD***, le schéma d'aménagement prévoit créer une aire d'affectation périurbaine à l'intérieur de laquelle l'implantation de résidences serait priorisée. En ajoutant la zone de protection de 150 mètres où aucune activité d'extraction n'est permise, il serait pratiquement impossible d'exploiter une gravière / sablière;

ATTENDU que cette future exploitation se situe dans la zone 24.1-AF et que la municipalité a modifié son Règlement de zonage, il y a quelques années, afin d'interdire la classe d'usage «*Classe industrie extractive (Ic)*» dans cette zone;

ATTENDU que danssa résolution N° **2013-07-0160**, la municipalité adoptait une position de principe sous certaines conditions;

ATTENDU les derniers échanges de correspondance intervenus entre la municipalité, Construction BML et la firme d'avocats KSA, et après examen et étude de l'ensemble des éléments au dossier;

ATTENDU que la Municipalité a reconsidéré et redéfini ses priorités en termes de développement urbanistique sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité souhaite protéger ce secteur résidentiel des nuisances pouvant découler de l'ouverture d'une carrière sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Simon Pelletier, que :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Ce conseil annule sa résolution N° **2013-07-0160**;
- Le projet d'ouverture d'une carrière sablière dans la zone 24.1-AF est refusé et qu'il n'est pas dans les intentions de la municipalité de modifier le zonage pour y permettre ce type d'activités;

Le vote est demandé :

- Nombre de votes « pour » : 4
- Nombre de votes « contre » : 3

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2014-06-0137

7.7 Embauche d'un assistant à la voirie et aux infrastructures

ATTENDU la démission d'un employé de voirie au poste d'assistant de voirie;

ATTENDU QU'un poste d'assistant de voirie reste à pourvoir suite au départ d'un employé;

ATTENDU qu'un appel à candidature a été publié dans les journaux locaux et sur le site d'Emploi Québec;

ATTENDU QU'il s'en est suivi par le Comité de Voirie l'examen des candidatures ainsi que des entrevues d'embauche;

ATTENDU que parmi les candidats reçus en entrevue, le comité de voirie recommande de retenir la candidature de M. Antoine Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Simon Pelletier **QUE** :

- Le poste d'assistant de voirie soit attribué à monsieur Antoine Beaulieu;
- Le conseil confirme l'engagement de monsieur Antoine Beaulieu aux conditions telles que décrites dans le projet de lettre d'engagement à transmettre à monsieur Antoine Beaulieu datée du 3 juin 2014 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2014-06-0138

8.1 Avis de motion – Règlement modifiant le plan du règlement de zonage N°142

M. Lucien Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement modifiant le plan du règlement de zonage N°142 afin d'intégrer les nouvelles limites de la zone 04-H, ainsi que des zones 9-CH et 17-A modifiées pour de se conformer à la limite autorisée par l'exclusion de la zone agricole de la CPTAQ ainsi qu'au règlement N°197-14 de la MRC de Rivière-du-Loup modifiant le schéma d'aménagement au niveau du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Modeste.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Néant

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2014-06-0139

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 21h27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire